



( N° 244. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

---

*Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur JEAN OPPER.*

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requêtes des 12 décembre 1836 et 11 février 1837, le sieur Jean Opper, marchand de faïence à Malines, demande la naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Duerrbach (duché de Nassau); il est marié; il est entré en Belgique en 1832; il y était venu antérieurement comme marchand ambulante, et a fixé son domicile à Malines, en 1833.

Un rapport annexé au dossier porte que le sieur Opper a tenu une bonne conduite; qu'il s'est acquis une honnête existence par son commerce; que, dans l'intention de se fixer définitivement dans ce pays et d'agrandir son commerce, il a fait vendre une propriété qu'il avait dans son pays natal; que les autorités de ce lieu refusent de lui remettre le produit de cette vente, tant qu'il n'aura pas justifié être sujet d'un autre pays; que ce fait, avancé par Opper, a été confirmé par un notaire du lieu de sa résidence.

*Le rapporteur,*

D.-J. LEJEUNE.

*Le vice-président,*

DU BUS aîné.